

Jeudi 21 mars 2013

## Précarité: la sénatrice écologiste Aline Archimbaud chargée d'une mission sur l'accès aux soins

PARIS, 21 mars 2013 (APM) - La sénatrice écologiste Aline Archimbaud (Seine-Saint-Denis) a été chargée par le Premier ministre d'une mission temporaire auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, sur l'accès aux soins des personnes précaires.

Le décret de nomination est paru jeudi au Journal officiel.

Dans la lettre de mission, Jean-Marc Ayrault précise que la mission "portera sur l'amélioration de l'accès aux soins des ménages en situation de précarité, et tout particulièrement l'accès à la complémentaire santé, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide médicale d'État (AME)", a indiqué Aline Archimbaud dans un communiqué diffusé mercredi soir.

Les conclusions doivent être remises au Premier ministre d'ici à dimanche 1er septembre.

La sénatrice a déposé en février une proposition de loi sur l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité, qui devait venir en séance publique jeudi 28 mars et mercredi 3 avril lors de séances réservées aux textes du groupe écologiste (cf APM HMQBL005).

Mais Aline Archimbaud, en accord avec son groupe, a demandé son retrait de l'ordre du jour, estimant que la mission "permettra de renforcer considérablement le travail engagé".

"Les propositions qui seront formulées dans ce rapport permettront d'aller plus loin dans le dialogue et auront vocation à déboucher dans le cadre de l'agenda législatif du gouvernement", estime-t-elle.

La proposition de loi comprenait huit mesures (cf APM HMQBL005) dont la suppression des dépassements d'honoraires pour les personnes dont les ressources annuelles sont égales ou inférieures au Smic, la reconnaissance des "testings" comme preuves du refus de soins et plusieurs mesures pour faciliter les procédures administratives des assurés sociaux bénéficiaires de la CMU-C, de l'AME et de l'aide à la complémentaire santé (ACS) (notamment l'ouverture des droits à partir du dépôt de la demande).

Les auditions menées par la sénatrice ont fait émerger d'autres demandes qui étaient accueillies favorablement par les sénateurs de la majorité et la proposition de loi était susceptible de s'étoffer considérablement, a-t-on appris mercredi dans son entourage.

La sénatrice avait reçu le soutien d'associations de patients (Aides, Collectif interassociatif sur la santé-Ciss) et de professionnels du secteur social (Fnars, Uniopss, Observatoire du droit à la santé des étrangers-ODSE), se félicitant de "réponses simples et efficaces" aux problèmes d'accès aux soins.

Aline Archimbaud va utiliser le temps dont son groupe disposait le 28 mars pour poser une "question orale avec débat" à la ministre de la justice, Christiane Taubira, sur les droits sanitaires et sociaux des détenus.

(Décret du 20 mars 2013 chargeant une sénatrice d'une mission temporaire, Journal officiel, jeudi 21 mars, texte 41)

hm/cb/APM polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)